

sur un total d'à peu près 4,800,000 travailleurs. De même, la réadaptation technique s'est faite avec une rapidité remarquable. Un relevé des principales fabriques exécutant des contrats de guerre a démontré qu'il fallait s'attendre que la réadaptation physique de l'industrie à la production de temps de paix serait environ aux deux tiers terminée vers le milieu de 1946 et aux quatre cinquièmes vers la fin de 1946. Le relevé indiqua également que l'élaboration de vastes plans de modernisation et d'expansion des moyens de production battait son plein. Le niveau élevé de l'emploi et du revenu durant les années de guerre n'a décliné que modérément et s'est stabilisé bien au-dessus de celui d'avant-guerre. La production d'articles de consommation rares a augmenté continuellement malgré l'embouteillage dans les sources d'approvisionnements et les malaises industriels. On projetait la construction d'un nombre appréciable de maisons et d'établissements commerciaux à mesure que la main-d'œuvre et les matériaux devenaient plus nombreux.

*Suppression des régies.*—La politique de suppression graduelle des régies a été appliquée dans une large mesure durant la première année après la guerre, bien que l'inflation ait continué d'exercer des pressions en plusieurs domaines. Les plafonds des prix ont été enlevés pour les marchandises dont l'approvisionnement était raisonnable et ajustés lorsqu'il le fallait pour faire augmenter la production. Le versement de primes en vue de stabiliser les prix des principaux articles du budget du consommateur a fait partie intégrante de cette politique. Presque toutes les régies du capital humain ont été suspendues, et les régies du change étranger, des salaires et du commerce extérieur ont été adoucies quand c'était possible. Le succès de la politique de la stabilisation des prix se reflète dans le fait que l'indice du coût de la vie n'a monté que de 2·1 p.c. d'avril 1945 à avril 1946. Le 5 juillet 1946, le Ministre des Finances a annoncé à la Chambre des Communes une série de nouvelles mesures prises "afin d'empêcher tout relèvement intempestif du coût de la vie et des frais de production, d'améliorer l'efficacité de la régie des prix, d'encourager un approvisionnement plus abondant de marchandises dont il y a pénurie et que nous importons d'autres pays, et, en général, de renforcer le programme de stabilisation et de faciliter le redressement bien ordonné de l'économie canadienne d'après-guerre, tout en la protégeant contre les effets préjudiciables des événements qui se produisent hors de nos frontières". Ces mesures comportaient la publication d'une liste de tous les articles encore assujettis à la régie des prix, une modification de la régie des prix à l'exportation afin de permettre l'entrée au Canada de marchandises étrangères de grand prix, la réévaluation à la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling, la continuation des versements de subventions.

*Rétablissement.*—Le chapitre XXVIII de ce volume expose dans ses grandes lignes le programme de rétablissement du gouvernement pour les anciens militaires. Vers le milieu de 1946 la majorité des anciens militaires avaient été absorbés dans des emplois civils, faisaient des études ou recevaient une formation professionnelle avec l'aide financière du gouvernement.

*Logement.*—Outre l'aide accordée pour la construction de logements en vertu de la loi nationale sur l'habitation (voir pp. 470-473), le gouvernement a pris des mesures pour remédier à la pénurie actuelle de logements en stimulant la production des matériaux de construction, en accordant des priorités pour l'obtention de fournitures aux diverses entreprises de construction pour les anciens combattants et en encourageant l'usage de nouvelles méthodes et de nouveaux matériaux. Pour favoriser l'apprentissage dans les métiers de la construction, le gouvernement fédéral a conclu une entente de dix ans avec les provinces en 1944. D'après cette